



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

Pour la période terminée le 30 septembre 2025



Conseil
canadien
des normes

Un monde de possibilités à votre portée.

Canada

CONSEIL CANADIEN DES NORMES
ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Pour la période terminée le 30 septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels	3
Examen et analyse de la direction	4
Risques et incertitudes : bilan du deuxième trimestre	8
État de la situation financière	9
État des résultats	10
État de la variation des actifs financiers nets	13
État des flux de trésorerie	14
Notes complémentaires	15

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

A handwritten signature in black ink that reads 'Chantal Guay'.

Chantal Guay, ing., P. Eng.
Directrice générale

A handwritten signature in blue ink that appears to read 'Melanie Travers'.

Melanie Travers, CPA, CMA
Chef de la direction financière et
vice-présidente, Services généraux

Ottawa, Canada
28 novembre 2025

Examen et analyse de la direction

Faits saillants des résultats cumulés du deuxième trimestre

Aperçu financier - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Cumul annuel		
	Réel	Budget	Exercice précédent	Réel	Budget	Exercice précédent
Total des produits d'exploitation	3 873	3 571	3 317	8 130	7 541	7 000
Charges						
Services d'accréditation	2 383	2 448	1 939	4 784	4 942	4 161
Services de normalisation	2 921	2 693	3 183	6 154	6 165	6 394
Gestion et services administratifs	4 433	4 091	3 398	8 072	7 697	6 894
Total des charges	9 737	9 232	8 520	19 010	18 804	17 449
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(5 864)	(5 661)	(5 203)	(10 880)	(11 263)	(10 449)
Crédits parlementaires	6 570	6 515	5 559	13 120	13 030	11 098
Excédent / (Déficit) total pour la période	706	854	356	2 240	1 767	649

À la clôture de son deuxième trimestre, le Conseil canadien des normes (CCN) affichait un excédent annuel cumulé de 2,2 M\$, soit 0,5 M\$ de plus que l'excédent de 1,7 M\$ prévu et de 1,6 M\$ de plus que les résultats du deuxième trimestre de l'exercice précédent, qui affichaient un excédent de 0,6 M\$. L'écart entre les chiffres réels et le budget en cours au 30 septembre est principalement attribuable au calendrier des éléments livrables prévus.

Les produits d'exploitation jusqu'au 30 septembre se chiffrent à 8,1 M\$, soit 0,6 M\$ de plus que la somme prévue au budget (7,5 M\$) pour la même période. Les recettes annuelles cumulatives excèdent de 1,1 M\$ celles de 7 M\$ enregistrées pour la même période l'exercice précédent. Ces écarts sont attribuables au calendrier et à l'établissement du calendrier du budget des recettes des Services d'innovation.

- Les recettes des Services d'accréditation, qui s'élevaient à 6,7 M\$ sont supérieures de 0,3 M\$ au budget de 6,4 M\$ et supérieures de 1,1 M\$ aux recettes de 5,6 M\$ comptabilisées pour la même période de l'exercice précédent. Les recettes des Services d'accréditation sont gérées à l'échelle d'un certain nombre d'activités d'évaluation associées à tous les programmes avec une croissance annuelle attribuable à une nouvelle entente avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) pour l'accréditation d'une catégorie de laboratoires de biologie médicale, y compris la prise en charge des responsabilités que détenait Investissement Québec par le truchement du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

- Les recettes provenant des redevances associées à la vente de normes s'élevaient à 1,0 M\$, soit 0,1 M\$ de plus que le budget de 0,9 M\$ et 0,1 M\$ de moins que les résultats réels cumulatifs de 1,1 M\$ de l'exercice précédent. Le CCN s'attend encore à une stabilisation des ventes en raison d'une étude stratégique menée à l'échelle de l'industrie quant aux normes en tant que service et en raison d'une pression de fournir un accès général simplifié aux normes pour toutes les parties intéressées. Par conséquent, le CCN a budgétisé une diminution nominale de la vente de normes tout au long de l'exercice 2025-2026.
- Les autres recettes et les recettes liées aux Services d'innovation s'élevaient à 0,4 M\$, ce qui est supérieur de 0,1 M\$ au budget de 0,3 M\$ et supérieur de 0,1 M\$ aux recettes de 0,3 M\$ du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les recettes des Services d'innovation proviennent des projets réalisés par rapport aux ententes du CCN touchant la prestation de services consultatifs. Les activités prévues ne sont pas en voie d'être terminées pendant l'exercice, les Services d'innovation prévoyant ainsi être inférieurs au budget d'un million de dollars. Les cycles de facturation budgétisés se dérouleront au cours des trimestres restants. L'écart annuel est attribuable à une facturation plus tôt que prévu. Les autres recettes proviennent d'une hausse des intérêts sur les soldes bancaires en raison de liquidités plus élevées que prévu, celles-ci étant attribuables à une amélioration du recouvrement de créances. Par exemple, environ 4 M\$ en frais annuels à recueillir pendant l'exercice ont été facturés le 1^{er} avril et ont, dans l'ensemble, été reçus. De plus, 2,4 M\$ d'apport en capital lié à la gestion de nouvelles catégories de laboratoires ont été constatés pour les Services d'accréditation.

Les charges d'exploitation au 30 septembre s'élevaient à 19 M\$. Elles étaient supérieures de 0,2 M\$ par rapport aux 18,8 M\$ budgétés et supérieures de 1,6 M\$ à celles enregistrées au deuxième trimestre de l'exercice précédent (17,4 M\$).

L'écart de 0,2 M\$ observé par rapport au budget s'explique par :

- une hausse de 0,2 M\$ des salaires et des avantages sociaux par rapport aux prévisions attribuable à des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits.

L'augmentation de 1,6 M\$ par rapport aux charges d'exploitation de l'exercice précédent est attribuable à :

- 0,9 M\$ de plus en salaires et avantages sociaux principalement en raison du comblement de postes prévus et de coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits;
- 0,5 M\$ de plus en coûts de consultation et de services professionnels, correspondant à la hausse du nombre d'activités prévues et du budget pour l'exercice.

Jusqu'au 30 septembre 2025, le CCN a enregistré 13,1 M\$ en crédits parlementaires, ce qui représente un écart favorable de 0,1 M\$ par rapport au montant budgétisé (13 M\$) et dépasse de 2 M\$ les crédits reçus pour la même période l'exercice précédent (11,1 M\$). Les variations par rapport au budget sont attribuables au recouvrement de dépenses ponctuelles, tandis que les variations par rapport à l'exercice précédent sont attribuables aux profils de financement annuels prévus de plusieurs programmes approuvés, notamment :

- une augmentation de 1,8 M\$ des exigences de fonctionnement essentielles (le financement de l'exercice en cours correspond à celui de l'exercice précédent, mais il y a décalage en raison d'un commencement au quatrième trimestre de l'exercice dernier);
- une augmentation nette de 0,9 M\$ à l'échelle des programmes d'infrastructures du CCN;
- une diminution de 0,4 M\$ liée au programme pancanadien en matière d'intelligence artificielle;
- une diminution de 0,3 M\$ des charges ponctuelles recouvrables.

Situation financière - non vérifié

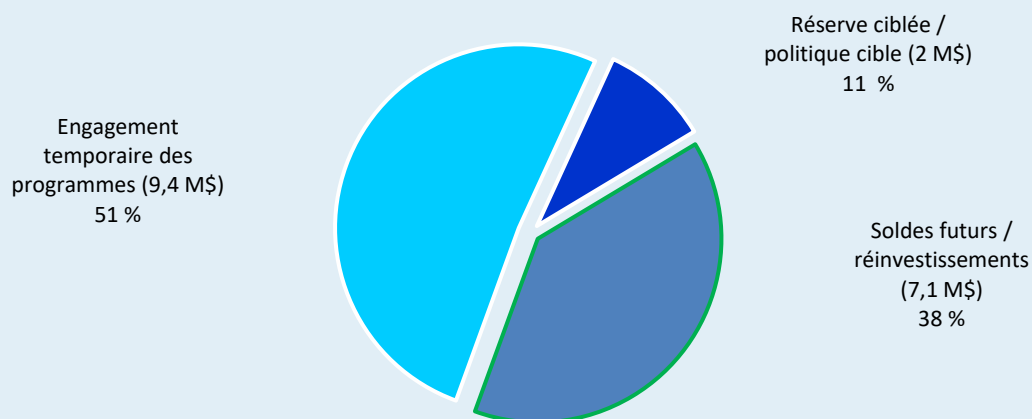
(en milliers de dollars)

	30 septembre 2025	31 mars 2025
Actifs		
Total des actifs financiers	25 387	16 963
Total des passifs	10 079	4 433
Actifs financiers nets	15 308	12 530
Total des actifs non financiers	3 176	3 714
Excédent cumulé	18 484	16 244

À la clôture du deuxième trimestre, les actifs financiers nets du CCN se chiffraient à 15,3 M\$, soit 2,8 M\$ de plus qu'au 31 mars 2025. Le total des actifs financiers a augmenté de 8,4 M\$ en raison d'une hausse semblable des liquidités : recouvrement des créances, ventes et transfert de fonds du BNQ pour la réaffectation des laboratoires en vertu de l'accord avec le MSSS. Les passifs ont également augmenté de 5,6 M\$, principalement en raison d'une croissance de 5,2 M\$ en revenus différés attribuable à la facturation de frais annuels au début de l'exercice (3,0 M\$) et de l'accord avec le MSSS (2,2 M\$). Le reste de cette hausse des passifs découle d'une augmentation de 0,3 M\$ en comptes créditeurs liés aux salaires et avantages sociaux.

Au 30 septembre 2025, l'excédent accumulé du CCN s'élevait à 18,5 M\$, soit une hausse de 2,4 M\$ par rapport à la fin de l'exercice précédent, ce qui correspond aux activités budgétées pour la période. L'excédent cumulé prévu du CCN est entièrement affecté à la réalisation des livrables des programmes temporaires du CCN (9,4 M\$), au maintien des niveaux opérationnels actuels et des réinvestissements stratégiques (7,1 M\$), ainsi qu'au maintien d'une réserve pour les risques conformément à la politique d'excédent accumulé cible du CCN (2 M\$).

Solde de l'excédent accumulé au 30 sept. 2025 (18,5 M\$)



Risques et incertitudes : bilan du deuxième trimestre

Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Le cadre de gestion des risques du CCN est arrimé à la norme internationale ISO 31000 – Management du risque et s'harmonise avec les lignes directrices du Conseil du Trésor en ce qui a trait à ses pratiques de gestion des risques. Le CCN surveille le risque global à l'aide de son registre des risques d'entreprise, qu'il met à jour et présente trimestriellement à la direction, au conseil d'administration et au Comité de vérification.

Au 30 septembre, le CCN surveille et atténue activement trois risques financiers :

- **Viabilité financière** : Le risque que le CCN ne soit pas en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques en raison de pressions financières demeure inchangé pendant le deuxième trimestre. Pour atténuer ce risque, l'avancement du programme de transformation de la viabilité financière du CCN s'est poursuivi au cours du trimestre.
- **Augmentation des recettes et de la contribution touchant les activités d'accréditation** : Le risque de ne pas atteindre les objectifs liés aux recettes pour la Direction des services d'accréditation est activement géré, les objectifs de croissance et de fidélisation de la clientèle faisant l'objet d'une surveillance mensuelle.
- **Accès accru aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation** : Le risque lié à l'augmentation des demandes d'accès gratuit aux normes incorporées par renvoi. Le CCN continue d'atténuer ce risque en continuant à collaborer avec les parties intéressées relativement aux questions de l'Accessibilité et du droit d'auteur des normes.

État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

Au	30 septembre 2025	31 mars 2025
Actifs		
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 248	12 270
Créances	5 139	4 693
Total des actifs financiers	25 387	16 963
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 484	1 870
Salaires et avantages sociaux à payer	2 024	1 994
Apports reportés	106	74
Produit reporté	6 056	46
Incitatif à la location différé	409	449
Total des passifs	10 079	4 433
Actifs financiers nets	15 308	12 530
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 389	1 712
Immobilisations corporelles (au net)	1 787	2 002
Total des actifs non financiers	3 176	3 714
Excédent cumulé	18 484	16 244

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2025-2026		Réal 2025-2026		Réal 2024-2025	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Produits d'exploitation						
Recettes tirées de l'accréditation	2 978	6 354	3 217	6 682	2 612	5 561
Boutique virtuelle du CCN	451	891	460	976	511	1 096
Contributions au soutien aux délégués	10	34	37	63	19	23
Services d'innovation	8	14	7	104	14	26
Autres produits	124	248	152	305	161	294
Total des produits d'exploitation	3 571	7 541	3 873	8 130	3 317	7 000
Charges						
Services d'accréditation	2 448	4 942	2 383	4 784	1 939	4 161
Services de normalisation	2 693	6 165	2 921	6 154	3 183	6 394
Gestion et services administratifs	4 091	7 697	4 433	8 072	3 398	6 894
Total des charges	9 232	18 804	9 737	19 010	8 520	17 449
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(5 661)	(11 263)	(5 864)	(10 880)	(5 203)	(10 449)
Crédits parlementaires	6 515	13 030	6 570	13 120	5 559	11 098
Excédent / (Déficit) total pour la période	854	1 767	706	2 240	356	649
Excédent cumulé, début de la période	13 176	12 263	17 778	16 244	10 744	10 451
Excédent cumulé, fin de la période	14 030	14 030	18 484	18 484	11 100	11 100

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Réal trimestriel contre	
	▼ Réel	Budget	Exercice précédent	Budget	Exercice précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	6 130	5 998	5 483	(132)	(647)
Services professionnels et spéciaux	1 268	934	1 028	(334)	(240)
Déplacements	571	637	447	66	(124)
Services d'évaluation	449	458	338	9	(111)
Cotisations à des organisations internationales	411	379	361	(32)	(50)
Fournitures de bureau	308	280	249	(28)	(59)
Locaux	207	213	209	6	2
Amortissement	123	96	115	(27)	(8)
Formation et perfectionnement	66	49	71	(17)	5
Conférences et activités	60	34	89	(26)	29
Publications et impression	54	14	33	(40)	(21)
Assurance	32	43	32	11	-
Frais bancaires	19	15	17	(4)	(2)
Télécommunications et affranchissement	14	11	13	(3)	(1)
Accueil	14	17	9	3	(5)
Entreposage hors site et autre	10	27	15	17	5
Réparation et entretien	6	12	14	6	8
Location d'équipement de bureau	1	2	2	1	1
Relations publiques	1	3	-	2	(1)
Créances irrécouvrables	(7)	10	(5)	17	2
Total des charges	9 737	9 232	8 520	(505)	(1 217)

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en millions de dollars)

	Cumul annuel			Cumul annuel réel contre	
	▼ Réel	Budget	Exercice précédent	Budget	Exercice précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux du personnel	12 256	12 001	11 335	(255)	(921)
Services professionnels et spéciaux	2 088	2 157	1 604	69	(484)
Déplacements	1 221	1 197	1 210	(24)	(11)
Services d'évaluation	978	1 012	767	34	(211)
Cotisations à des organisations internationales	783	773	723	(10)	(60)
Fournitures de bureau	511	538	511	27	-
Locaux	429	426	420	(3)	(9)
Amortissement	233	221	215	(12)	(18)
Publications et impression	113	23	46	(90)	(67)
Formation et perfectionnement	108	118	134	10	26
Conférences et activités	92	62	184	(30)	92
Assurance	61	82	66	21	5
Frais bancaires	46	30	38	(16)	(8)
Entreposage hors site et autre	24	56	63	32	39
Accueil	19	29	54	10	35
Télécommunications et affranchissement	18	21	26	3	8
Créances irrécouvrable	16	20	25	4	9
Réparation et entretien	9	28	24	19	15
Location d'équipement de bureau	4	4	4	-	-
Relations publiques	1	6	-	5	(1)
Total des charges	19 010	18 804	17 449	(206)	(1 561)

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Excédent total pour la période	706	2 240	356	649
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17)	(18)	(110)	(302)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	4	4
Amortissement des immobilisations corporelles	123	233	115	215
Acquisition de charges payées d'avance	(1 453)	(2 661)	(573)	(1 884)
Utilisation de charges payées d'avance	1 405	2 984	1 049	2 215
Augmentation des actifs financiers nets	764	2 778	841	897
Actifs financiers nets, début de la période	14 544	12 530	7 509	7 453
Actifs financiers nets, fin de la période	15 308	15 308	8 350	8 350

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des flux de trésorerie – non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Excédent total pour la période	706	2 240	356	649
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :				
amortissement des immobilisations corporelles	123	233	115	215
Variations de :				
créances	(485)	(447)	221	2 730
charges payées d'avance	(48)	323	476	332
créditeurs et charges à payer	(696)	(356)	(1 196)	(2 067)
produit reporté	819	5 971	(941)	1 851
apports reportés	58	32	13	7
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	477	7 996	(956)	3 717
Activités d'immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17)	(18)	(110)	(302)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	4	4
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(17)	(18)	(106)	(298)
Trésorerie appliquée aux activités de financement	-	-	-	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents	460	7 978	(1 062)	3 419
Trésorerie et équivalents, début de la période	19 788	12 270	11 233	6 752
Trésorerie et équivalents, fin de la période	20 248	20 248	10 171	10 171

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]

Notes complémentaires

30 septembre 2025

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur les scènes internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;

- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive du chapitre 89.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN, ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ces états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à 3 mois aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier : 5 ans

Équipement : 4 ans

Améliorations locatives : durée du bail utile prévue (selon la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit 1 an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des Services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à la clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des déléguées et délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux déléguées et délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a profité d'incitatifs à la location en lien avec ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire

sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Dépenses

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les

charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et le montant déclaré des actifs et des passifs éventuels à la date de états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employées et employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principales dirigeantes et principaux dirigeants ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les

membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principales dirigeantes et principaux dirigeants sont mesurées d'après leur valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de ses activités.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 2,0 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé assure sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom pour répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élève à 20,2 M\$. Le solde est constitué de dépôts à terme (18,4 M\$) et de liquidités (1,8 M\$). Au 30 septembre 2024, le solde s'élevait à 10,2 M\$ et était constitué de 9,4 M\$ de dépôts à terme et de 0,8 M\$ de liquidités. Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût et au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière.

L'exposition maximale du CCN au risque de crédit est liée à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses créances et aux comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employées et employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse et est radiée ou fait l'objet de provision une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

Au 30 septembre 2025, la provision pour les créances irrécouvrables était évaluée à 34 000 \$ (25 000 \$ au 30 septembre 2024).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux Services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la valeur juste des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

30 septembre (en milliers de dollars)	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	En cours	Total
<u>Coût</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2025	747	2 853	1 241	877	5 718
Acquisitions	-	18	-	-	18
Transferts	-	523	-	(523)	-
Dispositions	-	-	-	-	-
Fin : 30 septembre 2025	747	3 394	1 241	354	5 736
<u>Amortissement cumulé</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2025	(741)	(2 245)	(730)	-	(3 716)
Amortissement	(1)	(186)	(46)	-	(233)
Dispositions	-	-	-	-	-
Fin : 30 septembre 2025	(742)	(2 431)	(776)	-	(3 949)
Valeur comptable nette 30 septembre 2025	5	963	465	354	1 787

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 septembre 2025 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

30 septembre 2024 (en milliers de dollars)	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	En cours	Total
<u>Coût</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2024	742	2 489	1 219	433	4 883
Acquisitions	4	29	-	268	301
Transferts	-	316	-	(316)	-
Dispositions	-	(34)	-	-	(34)
Fin : 30 septembre 2024	746	2 800	1 219	385	5 150
<u>Amortissement cumulé</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2024	(739)	(1 919)	(640)	-	(3 298)
Amortissement	(1)	(170)	(44)	-	(215)
Dispositions	-	31	-	-	31
Fin : 30 septembre 2024	(740)	(2 058)	(684)	-	(3 482)
Valeur comptable nette 30 septembre 2024	7	742	535	385	1 669

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 septembre 2024 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

6. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces 2 organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributrices et distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions de son site Web StandardsStore.ca à une agente ou un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes des ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et toutes les employées et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraites s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

8. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clientes et clients des Services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement.

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'exercice 2025-2026 et, à l'expiration, sont reconduits selon des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois avoisiner la moyenne des ventes annuelles du CCN.

Le 14 mars 2025, le CCN a conclu un accord avec le MSSS pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale, y compris la prise en charge des responsabilités précédentes d'Investissement Québec par le truchement du BNQ.

Dans le cadre de la présente entente, le CCN :

- a droit à un financement annuel de 1,5 M\$ pour la durée restante du contrat (4 ans) à l'appui des services d'accréditation et de soutien en cours;
- assume la responsabilité de 3,6 M\$ en fonds inutilisés du BNQ en lien avec des engagements antérieurs associés aux mêmes services;
- pourrait recouvrer des frais supplémentaires au prix coûtant pour les activités spéciales et les travaux progressifs, comme les évaluations spéciales et les modifications de portée demandées par les ministères.

	30 septembre 2025 (en milliers de dollars)			
	BNQ	Droits annuels	Redevances	Total
2025-2026	1 174	2 100	1 036	4 310
2026-2027	2 352	-	-	2 352
2027-2028	2 352	-	-	2 352
2028-2029	2 352	-	-	2 352
2029-2030	392	-	-	392
après	-	-	-	-
	8 622	2 100	1 036	11 758

9. Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, diverses revendications légales ont été soulevées à l'égard du CCN. Lorsque, de l'avis de la direction, les pertes pouvant découler du règlement de telles questions sont déterminées dans les limites raisonnables, et que, selon l'avis de la direction, ces pertes sont susceptibles d'être encourues, elles sont comptabilisées en charges. Dans l'éventualité où la direction conclut que les pertes potentielles sont indéterminables, aucune provision ne figure dans les comptes du CCN. Il n'y a aucune revendication légale importante à l'égard du CCN.

Pendant l'exercice 2024-2025, le CCN a entrepris un examen interne sur le traitement de la taxe de vente. À l'issue de cet examen, le CCN prendra des mesures correctives quant aux paiements reçus dans le cadre du Programme de remboursement de la TPS/TVH pour les organismes de services publics. Depuis le 30 septembre 2025, le CCN a mis en place un passif éventuel de 247 500 \$, représentant la meilleure estimation de la direction à l'égard des exigences de remboursement anticipées, y compris les sommes associées aux demandes inadmissibles ainsi qu'aux intérêts et pénalités applicables en fonction des taux de l'Agence du revenu du Canada. Cette estimation est basée sur un examen interne des transactions depuis les 4 derniers exercices et reflète les renseignements mis à la disposition de la direction à compter de la date de publication des états.

10. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	30 septembre 2025 (en milliers de dollars)			
	Espaces de bureau	Équipement de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2025-2026	257	3	4 794	5 054
2026-2027	518	7	1 378	1 903
2027-2028	518	2	79	599
2028-2029	518	-	-	518
2029-2030	518	-	-	518
après	259	-	-	259
	2 588	12	6 251	8 851

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour qu'ils l'aident à réaliser certaines initiatives de normalisation.

Au 30 septembre 2025, les engagements contractuels s'élevaient à 8,9 M\$ (9,5 M\$ au 30 septembre 2024).

11. Opérations entre apparentés

Pour le trimestre terminé le 30 septembre, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

30 septembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et créditeurs parlementaires à recevoir	329	528
Créditeurs et charges à payer	-	-
Crédits parlementaires	13 120	11 098
Recettes	636	339
Charges	199	242

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et aux frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principales dirigeantes, les principaux dirigeants ou leurs proches ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

12. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison avec les résultats. Les montants budgétés présentés dans les présents états financiers sont fondés sur les montants du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 et ont été examinés par le conseil d'administration.